

DEPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNE DE VER SUR MER	Arrêté n°46-24 Portant sur la circulation - Rue du bout grin

La MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,
VU la loi du 30 Novembre 1987,

CONSIDERANT que la **Société MARTRAGNY** doit reprendre la réfection de la rue du bout grin.

CONSIDERANT que pour permettre les travaux il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du mardi 21 mai 2024 au vendredi 23 mai 2024, les prescriptions suivantes s'appliquent, sur l'Allée Jean-Pierre DUPONT, **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention :**

Le stationnement est interdit,
La voie sera barrée Rue du Bout Grin.

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation des lieux :

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public sera assurée par une signalisation réglementaire mise en place par **Société MARTRAGNY**.

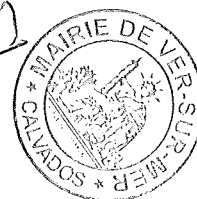
ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Ver sur Mer, le 17 mai 2024

La Maire,



Lysiane LE DUC DREAN



Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- Société MARTRAGNY
- M. GRICOURT - Responsable technique VER SUR MER
- Mme MADELAINE - ASVP